

RAPPORT DU COMITÉ DES PROGRAMMES

CPR-160218

Présenté

au Sénat académique

du 30 août 2016

Préparé par le Secrétariat général

1. CRÉATION DU SIGLE ACAD

Note de la secrétaire générale :

À la suite de l'adoption de la Mineure en études acadiennes (SAC-160506 et CGV-160611) et du cours ACAD1000 *Panorama de l'Acadie* (CPR-160218), la création du sigle ACAD s'avère nécessaire. Voir ci-dessous la recommandation du Comité de programmes :

R : 13-CPR-160218

« Le Comité des programmes recommande au Sénat académique la création du sigle ACAD. »

Vote : unanime

Proposition pour le Sénat académique

« Que le Sénat académique accepte la création du sigle ACAD. »